

INSCRIPTION EN CYCLE COURT OPTION DESIGN D'ESPACE OU EN CYCLE LONG OPTION ART :

Le niveau d'admission requis est le Bac ou un diplôme équivalent.

Le niveau d'admission requis est le Bac ou un diplôme équivalent.

- Cas 1 :** Les épreuves ont lieu début mai et début septembre, les candidats au concours doivent se munir lors des épreuves de :
- 1 photocopie de leur carte nationale d'identité,
 - 2 photos d'identité,
 - des photocopies des diplômes,
 - d'un minimum de matériel pour les épreuves plastiques,
 - d'un dossier de travaux personnels.

Cas 2 : Les candidats désireux de se présenter à la commission d'admission pour une insertion en cours de cursus (ouvert aux étudiants qui ont accompli une ou plusieurs années d'étude dans une école d'art sous tutelle du Ministère de la Culture) doivent se munir lors des épreuves de :

- 1 photocopie de leur carte nationale d'identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 copie du dossier pédagogique,
- d'un dossier de travaux personnels.

Les commissions d'admission se tiennent début mai et début septembre.

Cas 3 : Les candidats désireux de se présenter à la commission d'admission et à la commission nationale d'équivalence (pour une insertion d'étudiant non issu d'une école d'art sous tutelle du Ministère de la Culture et pour le passage du cycle court au cycle long) doivent se munir lors des épreuves de :

- 1 photocopie de leur carte nationale d'identité,
- 2 photos d'identité,
- d'une copie des diplômes,
- d'un dossier de travaux personnels.

La commission d'admission a lieu début mai et la commission nationale d'équivalence durant l'été.

Etudiants étrangers : Les candidats de nationalité étrangère sont soumis au même régime général d'admission et doivent se munir lors des épreuves :

- 1 copie d'autorisation de séjour pour les non ressortissants de la communauté européenne,
- 2 photos d'identité,
- des photocopies de leurs diplômes traduites par un traducteur assermenté,
- une attestation T.C.F est obligatoire.

La commission d'admission a lieu début mai et la commission nationale d'équivalence durant l'été.

En cas de réussite aux épreuves et lors de l'inscription en début d'année scolaire il vous sera demandé de :

- Fournir une attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile et individuelle accidents),
- régler les droits de scolarité (soit à titre indicatif 220€ au 01/09/2008),
- s'affilier à la sécurité sociale étudiante (soit à titre indicatif 195€ au 01/09/2008).

Bourses d'études : une demande est à faire auprès du secrétariat pédagogique dès la rentrée scolaire.

DEMANDE D'INSCRIPTION À RETOURNER À L'ESART TPM

Ecole Supérieure d'Art de Toulon Provence Méditerranée
BP 536, 83041 TOULON cedex 9
Téléphone (33) 04 94 62 01 48 - Télécopie (33) 04 94 62 78 80

Secrétariat pédagogique :

Pierrette Moiteaux ☎ 04 94 62 51 99 pmoiteaux@tpmed.org
Corinne Corda ☎ 04 94 62 51 98 ccorda@tpmed.org

Cocher la case correspondante :

- Cas 1** Concours d'entrée en 1^{ère} année.
- Cas 2** Commission d'admission pour une insertion en cours de cursus (ouvert aux étudiants qui ont accompli une ou plusieurs années d'études dans une école d'art sous tutelle du Ministère de la Culture).
- Cas 3** Commission d'admission et commission nationale d'équivalence (pour une insertion d'étudiant non issu d'une école d'art sous tutelle du Ministère de la Culture et pour le passage du cycle court vers le cycle long des écoles d'art).

Nom (en capitales) :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Date de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

Profession du père :

Profession de la mère :

Etudes antérieures :

Dernière classe fréquentée :

Dernier établissement fréquenté :

Diplômes obtenus :